



Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées

Contribution du CCPA Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 7 novembre 2012

Cette contribution a été effectuée en trois temps :

- lors de l'audition d'une dizaine de membres du CCPA par le Préfet Régnier en juillet 2012 dans le cadre de la préparation du plan quinquennal hébergement/logement.
- lors de la réunion du CCPA du 27 septembre 2012 dont l'un des thèmes était de réaliser des propositions pour la conférence. Cette réunion rassemblait 80 personnes.
- lors d'une réunion avec les 8 nouveaux délégués du CCPA le 25 octobre 2012.

Cette contribution a été rédigée par les délégués du CCPA. Elle se divise en 3 parties.

Propositions sur l'hébergement

- Pérenniser les places d'hébergement hivernal
 - Il ne faut plus remettre à la rue les gens après le 31 mars. Il ne devrait même pas y avoir de plan hivernal.
- Augmenter le nombre de places disponibles dans certains centres d'hébergement
 - A savoir que dans certains centres d'hébergement, ils gardent des places seulement pour le plan hivernal et le restant de l'année, ces places sont vides.
- Fluidifier le circuit d'hébergement au logement
 - Suivant les personnes accueillies, certaines peuvent accéder directement au logement, par contre d'autres doivent passer par des pensions de famille ou tout autre structure avant d'accéder au logement autonome.
- Développer l'accompagnement dans l'hébergement d'urgence
 - Quand une personne entre en urgence, il faut qu'elle ait un accompagnement social digne et ne pas la remettre à la rue et

recommencer à refaire le 115 sans cesse, il faut lui trouver une solution stable.

- Assurer plus de transparence sur la participation financière dans les CHRS
 - Sur la quittance de la participation, bien différencier ce que l'on paie et pour quoi l'on paie cette somme. Par exemple, le montant du loyer, combien perçoit la personne comme APL, la tarification des repas.
- Accès prioritaire des jeunes aux structures d'hébergement
 - Beaucoup de jeunes se retrouvent à la rue actuellement, dû à des ruptures familiales (séparation des parents), et doivent accéder en priorité au CHRS, étant donné qu'ils n'ont aucun revenu (pas de RSA pour les moins de 25 ans).
- Accélérer les projets d'humanisation
 - Il faut à tout prix accélérer ce projet car il n'y a aucune intimité ni de vie privée quand on vit à plusieurs dans une même chambre, surtout dans les structures d'urgence. Il faut augmenter la participation financière de l'Etat pour l'humanisation des centres d'hébergement.
- Appliquer de manière effective le dispositif SIAO
 - Les personnes ne doivent pas attendre pas trop longtemps une orientation.

Propositions sur le logement

- Améliorer les conditions d'orientation du SIAO vers le logement
- Appliquer réellement la loi DALO
- Développer les logements de transition (baux glissants, ALT...)
- Augmenter le nombre de logements sociaux et respecter la loi SRU
- Mettre en place un système de demande de logement avec un dossier unique pour le parc privé ou public
 - En effet, lors d'une demande, toutes les administrations (CAF, FSL, bailleurs, etc.) demandent des documents qui sont toujours les mêmes, alors qu'avec un dossier unique, toutes les informations seraient consultables par toutes les administrations, via internet, tout en préservant l'anonymat.
- Redéfinir les critères d'admission des logements sociaux
 - L'accès aux logements sociaux doit être réservé en priorité aux personnes en précarité. Il doit y avoir une meilleure transparence dans l'orientation des personnes et dans les modalités d'attribution des logements.
- Travailler sur le maintien au logement

- Il est nécessaire que l'AS suive pendant quelques mois la personne, si elle le souhaite, dans son logement, afin d'éviter toute rupture directe avec le CHRS et faire la liaison avec l'AS de secteur ou de quartier.
- Dans le cadre du logement social, mise en application réelle d'un parcours locatif tenant compte des incidents de la vie
- Plafonner les prix des loyers
 - Les nouveaux logements sociaux actuels sont à des prix inabordables pour les personnes précaires. Les prix des loyers doivent être stabilisés pour que tout le monde puisse accéder au parc privé. Mais attention à ne pas faire de prix trop bas pour que les propriétaires puissent entretenir les logements.
- Mieux informer les bailleurs privés sur le dispositif FSL
 - Beaucoup de bailleurs privés ne veulent pas en entendre parler. Les bailleurs privés doivent accepter les aides de l'Etat accordées aux locataires (FSL...)
- Faciliter l'accès aux aides de l'Etat pour ceux qui sont juste au dessus des plafonds (comme pour la mutuelle)
- Maintenir les allocations logement pour les propriétaires dans le cas de non paiement des loyers
- Appliquer la loi 2007 sur les logements vacants
 - Réquisitionner les logements vides serait nécessaire pour les personnes sans solution.

Propositions sur la gouvernance

- Associer les personnes en difficultés aux comités de suivi SIAO
- Associer les personnes en difficultés à les instances d'attribution logement
- Associer les personnes en difficultés aux commissions d'attribution du dispositif humanisation (tout au long du processus)
- De manière générale, associer les personnes en difficultés à l'ensemble des instances locales liées à l'hébergement et au logement et aux travaux d'élaboration et d'évaluation des programmes d'hébergement et de logement (PDAHI, PDALPD...)